



Commune d'Onville

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 janvier 2021

1. Membres du Conseil Municipal

<i>Membre du conseil</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé(e)</i>	<i>Procuration à</i>
Thierry TESSIER	X		
Hervé MASSART	X		
Emilie RAULET	X		
Jacques GENIN	X		
Geneviève BARBESANT	X		
Stéphane BEDELL	X		
Karine DARDAINE	X		
Virginie GROSS		X	
Mélanie HIRTZ		X	Karine DARDAINE
Jackie HUBIER	X		
Alain MAIGRET		X	Hervé MASSART
Thierry MANGEOT	X		
Muriel PAQUIN	X		
Pascale PETROVIC	X		

Président : Thierry TESSIER
Secrétaire : Geneviève BARBESANT

Convocation du : 23/01/2021

Convoqués : 14 **Présents :** 11 **Votants :** 13

2. Ordre du jour

1. Informations diverses
2. Acquisition terrain dit de « la Jeanne »
3. Elagage des arbres
4. Convention chantier d'insertion avec la communauté de communes
5. Retour sur l'audit du pont rue de la gare
6. Commission des listes électorales
7. Agence postale communale
8. Divers.

3. Informations diverses

Nouvelle maison

Une nouvelle maison va être construite rue des Vignes.
Une deuxième est en projet.

Cimetière

Les grilles du cimetière sont en cours de rénovation par Louis GENIN. Une fois réparées elles seront repeintes par SNI qui a déjà fait le nettoyage.

Les bancs sont en cours de rénovation par le menuisier proposé par Muriel. Ils nécessitent des planches de chêne qui ont été commandées à la scierie du Val de Mad de Bayonville. Une fois réparés, les bancs seront remis en peinture par SNI.

4. Terrain dit de « La Jeanne ».

Suite au dernier conseil, nous nous sommes rapprochés de l'association Jeanne D'Arc dans le but d'acheter le terrain de la Jeanne. Ce terrain d'une surface d'environ 43 ares est vendu au prix de 5 000 Eur + frais de notaire. Des échanges avec tous les conseillers avaient permis de dégager une majorité de « pour ». Une délibération est nécessaire pour permettre de finaliser cette acquisition.

Délibération :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

5. Elagage des arbres

Une opération d'élagage des branches hautes des arbres est nécessaire pour dégager notamment certaines lignes électriques.

La communauté de communes propose une opération avec utilisation d'une nacelle et d'un broyeur de végétaux.

La nacelle est louée par la commune auprès de la société Distel pour un montant de 240 Eur / jour.

Le broyeur de végétaux est loué par la commune auprès de la mairie de Arnaville pour un montant de 140 Eur / jour carburant inclus.

Les opérations seront réalisées par le chantier d'insertion de la communauté de communes avec des opérateurs formés au travail en hauteur et sur le maniement du broyeur. Le devis est de 1006 Eur pour deux jours prévus mais nous avons réduit la charge pour n'intervenir qu'une seule journée.

Le coût global estimé est donc d'environ 1000 Eur.

A noter que le broyat restera sur place en face de la salle Odonis.

Action Emilie : mettre une info sur le site et les réseaux pour que les personnes intéressées par les copeaux de bois viennent se servir.

Les opérations sont prévues le 15 février 2021, les personnes intéressées par des copeaux pourront venir à compter du 16 février.

6. Convention Chantier d'Insertion

Afin de permettre l'utilisation du chantier d'insertion de la communauté de communes, le conseil municipal doit valider la convention ponctuelle qui ne comporte aucun volume d'heures.

Délibération :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

7. Retour sur l'audit du pont rue de la gare

Audit du pont

Le rapport d'audit du pont de la gare a été présenté par MMD54 et le cabinet DEGIS le vendredi 22 janvier 2021. Il en ressort de nombreux désordres dont certains devraient faire l'objet d'une réparation. La conclusion officielle de cet audit est la suivante : « *Cet ouvrage est en mauvais état de service, nécessitant des travaux d'entretien spécialisés, dans les 3 à 5 ans à venir.* »

Le pont a été classé 4/5 c'est-à-dire « *Structure altérée sans risque à court terme, nécessitant des travaux de réparation sans caractère d'urgence.* ».

Le principal risque provient du tablier dont les parties extérieures débordent dans le vide suite à un élargissement. Les parties extérieures s'affaissent causant les désordres visibles sur les trottoirs.

Le coût de réfection de l'ensemble du pont est estimé à 500 000 euros HT.

Le coût de la démolition du pont et de sa reconstruction est évalué à environ 1 million d'euros HT.

Le rapport d'audit fait ressortir une préconisation immédiate de mise en circulation alternée des véhicules tout en recentrant le passage sur le milieu du pont :

La limitation de tonnage à 3,5 T n'est pas imposée mais recommandée afin de limiter les évolutions dans le temps.

Passage en circulation alternée

Les photos ci-dessous présentent la signalisation à mettre en place :



Propositions de signalisation concernant la limitation de tonnage et réduction de gabarit -ONVILLE



Le panneau de limitation de tonnage en venant de la RD 952-centre village sera exceptionnellement implanté sur l'îlot . Informations depuis la gare à Bayonville à prescrire.

Le cartouche à 50 m est en option

Le recentrage de la circulation doit être réalisé au moyen d'éléments forçant les véhicules à se diriger vers le centre du pont sur une seule voie. La longueur de balisage est de 2 x 70m soit 140 m.

Utilisation de balises K16 :



Le coût est de 30 x 140 soit 4200 euros HT.

Avantages	Inconvénients
Facile à mettre en œuvre	Coût élevé
Se connectent les unes aux autres	Si lestées à l'eau risque de gel
Peu agressives pour les véhicules	Si lestées au sable coût encore plus élevé

Nous étudions également la possibilité de d'utiliser des boites béton d'assainissement :



Disposition en pointillé le long de la chaussées – une tous les deux mètres soit 70 boites.
Coût estimé environ 1000 euros HT.

Ces boites seraient remplies de terre pour permettre des plantations.

Avantages	Inconvénients
Facile à mettre en œuvre	Légères – risque de déplacement courant
Coût peu élevé	Risque de vol
Décoratives si fleuries	Agressives pour les véhicules

Attention : cette solution est n'est pas suffisante elle doit être accompagnée de balisage homologué en entrée de pont.

Une 3^{ème} solution consisterait à mettre en place des glissières métal ou bois. Cette solution fera l'objet d'une étude financière.

Signalisation

La signalisation à mettre en place est constituée de 9 panneaux pour un coût estimé à 1500 euros HT.

Documents annexes



Rapport_Pont sur Rupt de Mad à Onvill



Annexe 2- Plans et

Reports_Pont sur Rup

8. Commission des listes électorales

Il est de la responsabilité du maire d'inscrire ou de radier les citoyens sur la liste électorale. Cette tâche est réalisée au fil de l'eau selon les arrivées et les départs.

La commission des listes électorales a pour mission de contrôler les mouvements prescrits par le maire.

Elle est composée

- ✓ D'un représentant du conseil municipal : **Stéphane BEDELL**
- ✓ D'un représentant de l'administration : **Gilles JOLAIN**

- ✓ D'une représentante du tribunal : **Liliane GODARD**

Ces personnes ont été désignées sur la base du volontariat.

9. Agence Postale Communale

Par contrat avec l'Etat, La Poste doit un minimum de 12 heures d'ouvertures hebdomadaires de ses agences jusqu'en 2022. Après cette date, les agences non rentables seront fermées.

La plage d'ouverture actuelle du bureau d'Onville est de 15 heures hebdomadaires avec une volonté de la Direction de réduire encore cet horaire.

Le bureau d'Onville sert de tampon aux autres bureaux plus importants à savoir qu'en cas d'absence, le postier d'Onville est utilisé comme remplaçant entraînant de fait la fermeture du bureau local.

Les services de La Poste nous proposent de prendre en charge une agence postale communale selon les principes suivants :

- ✓ La commune est seule responsable des heures d'ouverture, pas de minimum ni de plages imposés,
- ✓ La Poste indemnise la commune à hauteur de 1000 euros / mois,
- ✓ Tous les équipements nécessaires sont mis à disposition par La Poste – mobilier, ordinateur, coffre ...
- ✓ Si des travaux sont à réaliser ils sont financés en partie par La Poste,
- ✓ Il n'y a pas de transfert de l'agence bancaire, les seules opérations financières gérées sont les retraits de liquide.

La commune de Chambley a également été approchée par La Poste pour ouvrir une agence communale sur son territoire. Nous avons organisé une réunion commune avec la com com afin d'identifier les possibilités d'utiliser les services administratifs comme pour le secrétariat.

Les horaires pressentis pour les deux communes étant similaires, il n'est pas possible de mettre en poste la même personne. Les horaires proposés seraient du lundi au jeudi de 17h00 à 19h00 soit 10 heures par semaine ou environ 40 heures par mois. Il est impératif que l'indemnité de La Poste couvre la totalité des frais engagés par la commune hors perte de loyer (environ 500 Eur /mois).

Le local qui serait utilisé resterait l'actuel bureau de Poste.

Suite à débat, le conseil ne souhaite pas mettre en place d'agence postale communale.

10. Divers

Episode neigeux

La convention de déneigement avec Eurovia est en passe d'être signée mais compte-tenu du passage tardif du camion de déneigement, son utilité n'est pas démontrée.

Adhésion au programme de gestion différenciée réalisé par la FREDON Grand Est

La FREDON Grand Est en partenariat avec la communauté de communes lance un programme de gestion des espaces verts dans les communes. Une première réunion a eu lieu le 8 janvier, des propositions d'aménagement seront faites au conseil.

Projet de chauffage à la mairie

Les locataires au-dessus de la mairie ont des difficultés pour chauffer le logement équipé de radiateurs électriques.

La commune est propriétaire d'un ensemble constitué de trois bâtiments :

- ✓ La mairie avec le logement du dessus,
- ✓ La salle du conseil dans une annexe,
- ✓ Le local de la Poste avec le logement au-dessus.

Actuellement, l'Etat encourage les travaux de rénovation ayant pour objectif l'amélioration des immeubles par l'isolation et le changement d'énergie de chauffage. Nous avons donc commencé à prendre contact avec différents organismes dont la communauté de communes afin d'identifier les possibilités de faire réaliser une étude sur cet ensemble communal. L'idée serait peut-être de mettre en place un chauffage collectif. Le conseil va prendre les contacts nécessaires pour faire avancer le dossier.

Fait et délibéré le 28 janvier 2021,
Affichage le 29 janvier 2021,



Le Maire

Thierry TESSIER